

# Préparer et animer son assemblée générale (ou son équivalent)

**Pré-requis :** aucun

**Public :** bénévoles et salariés des centres sociaux

**Nombre minimum et maximum de stagiaires :** 8 à 16 stagiaires

**Durée :** 1 jour(s), soit 7 heures

**Date(s) :** 30 janvier 2021      **Lieu :** à définir

**Tarif :** Gratuit

### Objectif de la formation :

- Savoir faire le lien entre organisation et respect des règles (statuts ou règlement de l'instance)
- Savoir organiser le débat démocratique dans le respect des statuts associatif ou règlement
- Savoir organiser une assemblée générale ludique et interactive.

### Moyens pédagogiques :

La formation s'appuiera sur :

- Des méthodes pédagogiques participatives et diversifiées (mise en situation, créativité, jeux de rôle, analyse de pratiques, apports théoriques)

### Evaluation de la formation :

- En fin de journée, évaluation collective de la formation
- Questionnaire à chaud en fin de formation

### Contenu de la formation :

**Jour 1 :** définition des éléments incontournables d'une assemblée générale, questionnement sur les statuts de l'association, découverte d'outils ludiques et interactifs pour la présentation des rapports d'activité, financier.

**Formation encadrée par :** l'équipe du pôle accompagnement formation

*NB : Si vous êtes une personne porteuse d'un handicap et que vous souhaitez aménager la formation pour y participer dans les meilleures conditions, contactez-nous lors de l'inscription pour analyser les possibilités d'adaptation à votre situation*



Lien  
vers le formulaire  
d'inscription



Télécharger  
le Règlement  
Intérieur



Télécharger  
le livret d'accueil  
du stagiaire

MAJ: 26/10/2020

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU NORD PAS-DE-CALAIS

199-201 rue Colbert - Centre Vauban - Bâtiment Rochefort - 59000 Lille

Tel : 03 20 79 98 70 - Fax : 03 20 79 98 79 - [nordpasdecalais@centres-sociaux.com](mailto:nordpasdecalais@centres-sociaux.com)

SIRET: 30226265400056 N° activité de formation: 325909437 59 . Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat